



NAVIG' PATRIMOINE

L'expertise au service
de votre patrimoine

Document commercial dépourvu de valeur contractuelle



SURAVENIR

UNE FILIALE DU **Crédit Mutuel ARKEA**

Réf : 5250-6 (06/2025)

L'ASSURANCE-VIE

LES RAISONS DU SUCCÈS

L'ASSURANCE-VIE EST LE PLACEMENT PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS :

L'ENCOURS TOTAL DES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE DÉPASSE LES 1 950 MILLIARDS D'EUROS AU MOIS DE JUILLET 2024⁽¹⁾

► **UN CAPITAL DISPONIBLE À TOUT MOMENT**⁽²⁾

► **UNE FISCALITÉ PRIVILÉGIÉE**⁽³⁾

En cas de rachat

Si votre contrat a plus de 8 ans, sa plus-value **est exonérée d'impôt en cas de rachat dans une certaine limite** : 4 600 € pour une personne seule, 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune. Il s'agit d'un **abattement renouvelé tous les ans**. La plus-value de votre contrat est en revanche soumise aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %.

FISCALITÉ DES PRODUITS ISSUS DE PRIMES VERSÉES À COMPTER DU 27 SEPTEMBRE 2017

Avant 8 ans	Après 8 ans ⁽⁵⁾
12,80 % ⁽⁴⁾ ou Impôt sur le Revenu (IR) sur option ⁽⁷⁾ + prélèvements sociaux 17,20 %	<i>Au-dessus du seuil</i> 12,80 % ⁽⁴⁾ ou IR sur option ⁽⁷⁾ + prélèvements sociaux 17,20 % Seuil de 150 000 € de primes versées⁽⁶⁾ <i>En-dessous du seuil</i> 7,50 % ⁽⁴⁾ ou IR sur option ⁽⁷⁾ + prélèvements sociaux 17,20 %

En cas de décès

Votre capital (versements + plus-value) est transmis **hors succession** au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) :

- **en exonération totale du taux forfaitaire de 20 % ou de 31,25 % (article 990-1 du CGI) et des droits de successions (article 757-B CGI)** s'il s'agit de votre conjoint(e) ou de votre partenaire pacsé(e)⁽⁸⁾

- **en exonération totale d'imposition et des droits de succession** si le bénéficiaire est un membre de la fratrie, sous une double condition :

- qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès.

- **en exonération d'impôt dans une certaine limite (jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire) dans les autres cas** pour vos versements avant vos 70 ans⁽⁸⁾.

Les prélèvements sociaux (17,2 %) s'appliquent sur la plus-value de votre contrat.

► **PAS DE PLAFOND DE VERSEMENT**

⁽¹⁾ Source : France Assureurs.

⁽²⁾ Sauf acceptation du bénéfice du contrat par le(s) bénéficiaire(s), et autres cas de blocage tels que le nantissement.

⁽³⁾ Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2024.

⁽⁴⁾ Après abattement de 4 600 € pour une personne ou 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune.

⁽⁵⁾ Taxation des produits au taux de 7,50 % et 12,80 % au prorata des primes inférieures et supérieures à 150 000 €.

⁽⁶⁾ Primes versées - Primes rachetées au 31/12 de l'année N-1, tous contrats confondus (contrats de capitalisation + contrats d'assurance-vie) pour un même redevable.

⁽⁷⁾ En cas d'option pour le barème de l'IR, prélèvement d'un acompte du PFU au moment du rachat, puis régularisation l'année suivante sur le montant de l'IR.

⁽⁸⁾ Si le bénéficiaire est votre conjoint ou votre partenaire pacsé (ou fratrie sous conditions) : exonération totale du capital transmis (versements, intérêts et plus-values).

Pour les autres bénéficiaires : pour les versements effectués avant vos 70 ans, exonération du capital transmis (intérêts et plus-values compris) jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire ; au-delà, taxation de 20 % jusqu'à 700 000 €, puis 31,25 %. Pour les versements effectués après vos 70 ans, application des droits de succession après un abattement de 30 500 € tous bénéficiaires confondus, les intérêts et plus-values étant toutefois exonérés.

PROFITEZ DES SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE-VIE AVEC NAVIG'PATRIMOINE

NaviG'Patrimoine⁽⁹⁾ est un contrat d'assurance-vie multisupport permettant l'investissement sur des supports en unités de compte et/ou le fonds en euros.

L'accès au fonds en euros implique un investissement minimum de 30 % sur des unités de compte.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Que vous projetiez de **constituer un capital**, **valoriser** un capital existant ou encore **transmettre** un capital au(x) bénéficiaire(s) de votre choix, ce contrat est l'outil adéquat pour y répondre.

VALORISEZ VOTRE CAPITAL AVEC UN CONTRAT D'EXCEPTION

Avec NaviG'Patrimoine, faites le choix d'un **contrat haut de gamme**.

Le versement initial minimum est de 25 000 €, ensuite, vous pouvez à tout moment :

- alimenter votre contrat par des versements libres ou programmés ;
- modifier la répartition de votre contrat entre les différents supports d'investissement proposés ;
- disposer de votre capital⁽²⁾ en procédant à des rachats.

Ce contrat vous offre aussi des **garanties décès optionnelles**⁽¹⁰⁾ :

- une garantie décès : si votre contrat est en situation de moins-value liée aux unités de compte au moment du décès, vos bénéficiaires percevront au minimum l'équivalent de vos versements nets de frais ;
- une garantie décès accidentel : en cas de décès accidentel, vos bénéficiaires percevront un capital décès égal à la valeur de rachat du contrat.

**VRAI
FAUX**

LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE D'UN CONTRAT PEUT ÊTRE MODIFIÉE

VRAI !

Vous choisissez librement le(ou les) bénéficiaire(s), en cas de décès, du capital constitué sur votre contrat. Ensuite, vous avez le droit de changer d'avis ! Il est conseillé de tenir à jour la clause bénéficiaire de votre contrat, au rythme des événements qui ponctuent votre vie⁽¹¹⁾.

SEUL UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE PEUT ÊTRE DÉSIGNÉ COMME BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS

FAUX !

Vous pouvez choisir comme bénéficiaire un membre de votre famille tout autant qu'un ami ou une association.

⁽⁹⁾NaviG'Patrimoine est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. Le document d'informations clés (DIC) du contrat d'assurance-vie NaviG'Patrimoine contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

⁽¹⁰⁾Pour plus d'informations sur ces garanties, reportez-vous à la notice du contrat ou consultez votre conseiller.

⁽¹¹⁾Sauf en cas d'acceptation bénéficiaire, la modification de la clause bénéficiaire nécessite l'accord préalable du/des bénéficiaire(s) acceptant(s).

UN LARGE ÉVENTAIL DE CHOIX POUR PLACER VOTRE CAPITAL

Les supports en unités de compte de la gestion libre et de la gestion déléguée présentent un risque de perte en capital.

Le contrat NaviG'Patrimoine vous donne accès à 2 modes de gestion, qui peuvent cohabiter : la gestion déléguée (mandat d'arbitrage) et la gestion libre.

► LE SERVICE DE GESTION DÉLÉGUÉE (MANDAT D'ARBITRAGE)

Avec NaviG'Patrimoine, vous pouvez bénéficier du service de gestion déléguée (mandat d'arbitrage) à partir de **5 000 €** d'encours sur ce compartiment.

Avec ce **service premium**, la sélection des unités de compte (UC, voir en page suivante) de votre contrat, comme les arbitrages, sont réalisés par les experts de Suravenir, sur les conseils de plusieurs sociétés de gestion partenaires.

En adéquation avec votre profil investisseur*, avec l'aide de votre conseiller, vous choisissez votre profil de mandat d'arbitrage au sein de la **gamme générique** ou vous pouvez **investir suivant vos thématiques d'épargne qui vous correspondent**, sur l'un des 5 profils de la gamme Conviction ou l'un des 2 profils de la gamme Responsable.

Le mandat d'arbitrage, service de gestion déléguée est accessible sans frais sur versement. Les frais annuels de gestion sont de 0,80 % pour la part des droits exprimés en euros et de 1,30 % pour la part des droits exprimés en unités de compte⁽²⁾.

► LA GESTION LIBRE

Vous choisissez vous-même les supports d'investissement de votre contrat, parmi une large sélection de plus de **270 supports** : titres de créances parfois **non garantis en capital**, fonds immobiliers, fonds en euros, ETF, FCPR...

Afin de vous aider dans la gestion de votre contrat, vous pouvez mettre en place des **options d'arbitrages programmés** : rééquilibrage automatique, investissement progressif, sécurisation des plus-values, stop-loss relatif⁽¹⁾, dynamisation des plus-values.

En gestion libre les frais annuels de gestion sont de 0,80 % tant sur la part des droits exprimés en euros que sur la part des droits exprimés en unités de compte⁽²⁾.

EN
SAVOIR
PLUS

*COMMENT EST DÉTERMINÉ VOTRE PROFIL INVESTISSEUR ?

Votre durée d'investissement, le niveau de performance que vous recherchez et votre sensibilité au risque associé de perte en capital déterminent votre **SRI maximum** : indicateur synthétique de risque et de performance. Il est calculé, sur une échelle de 1 (risque et performance faibles) à 7 (risque et performance élevés).

Ce SRI maximum permet de vous attribuer un **profil investisseur : prudent, équilibre, dynamique ou offensif**. Vos choix d'investissements devront être en adéquation avec celui-ci.

⁽¹⁾ Le « stop loss » est une option de gestion des contrats d'assurance-vie. Elle permet de réaliser des arbitrages automatiques sur les investissements réalisés. Cette solution vise à limiter les pertes en cas de baisse de la valeur des investissements.

⁽²⁾ Pour les autres frais, consultez la notice du contrat.



EST-IL RISQUÉ D'INVESTIR SUR DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE ?

Dans un contrat d'assurance-vie, outre le fonds en euros, l'épargne peut aussi être placée sur des supports en Unités de Compte (UC).

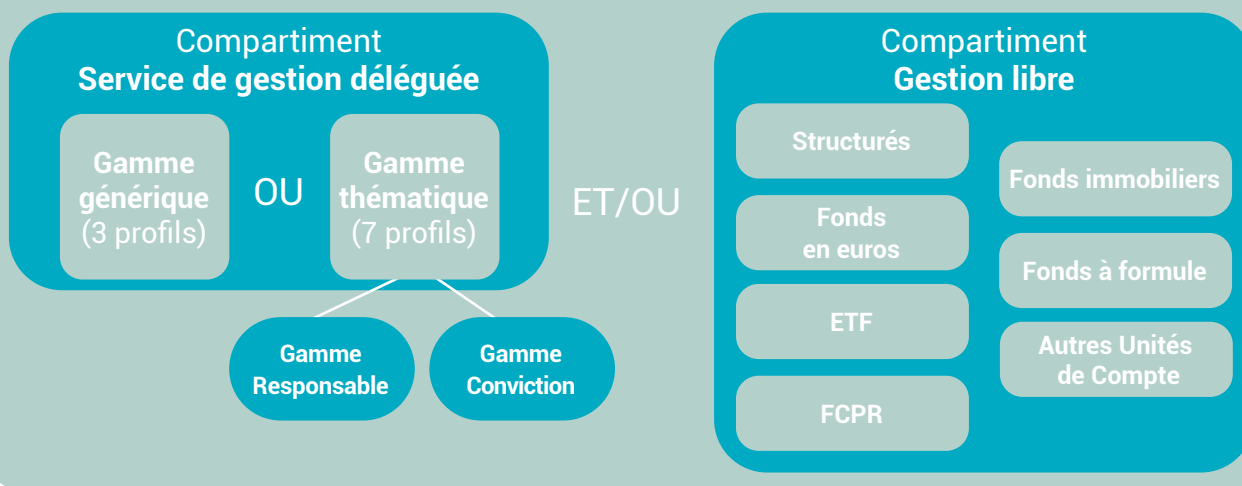
Investis en actions, obligations ou encore en parts de sociétés immobilières, ces supports en UC (Fonds Communs de Placement, SICAV, OPCVM, Titres de créances ...) offrent donc des **perspectives de performance plus élevées, mais présentent aussi un risque de perte en capital**.

Ceci est dû à la volatilité des marchés financiers, raison pour laquelle ce placement est plutôt conseillé pour du long terme (5 à 8 ans), si possible avec des versements périodiques pour lisser les fluctuations.

Les montants investis sur les UC ne sont pas garantis. L'investisseur court donc un risque de perte en totalité ou partielle du capital investi.

LE + DE NAVIG'PATRIMOINE 2 COMPARTIMENTS COMPLETS

Le contrat d'assurance-vie NaviG'Patrimoine



Vous pouvez investir **à la fois sur les 2 compartiments** :

1. Sur l'un, vous confiez la sélection des supports d'investissement et les arbitrages à des experts (service de gestion déléguée),
2. Sur l'autre, vous accédez à des opportunités d'investissement disponibles uniquement en gestion libre.

J'ai un profil investisseur *PRUDENT / ÉQUILIBRE / DYNAMIQUE / OFFENSIF*, je choisis

LA GESTION DÉLÉGUÉE

GÉNÉRIQUE

Je choisis dans cette gamme selon **mon profil investisseur**

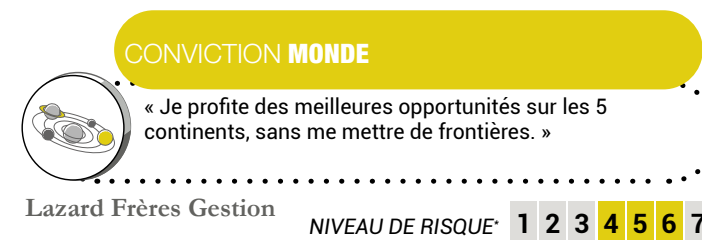
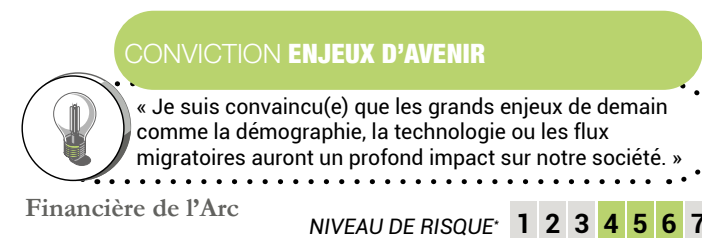
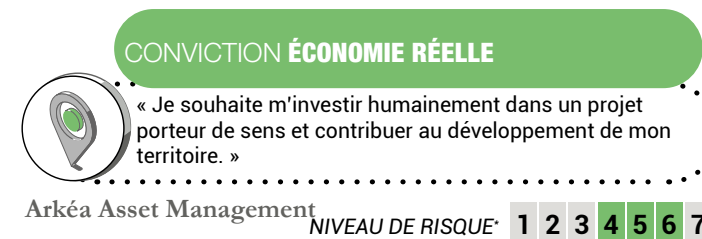
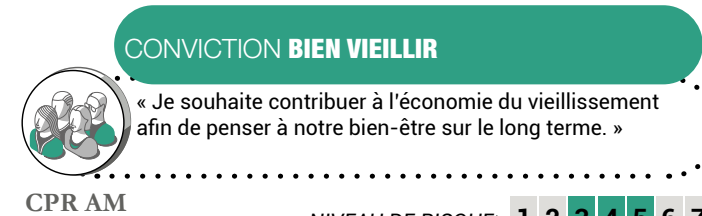


L'investissement en Unités de Compte dans le cadre de la gestion déléguée présente un risque de perte en capital.

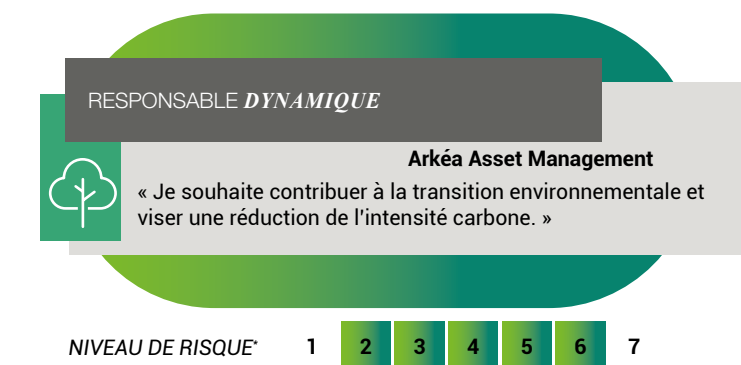
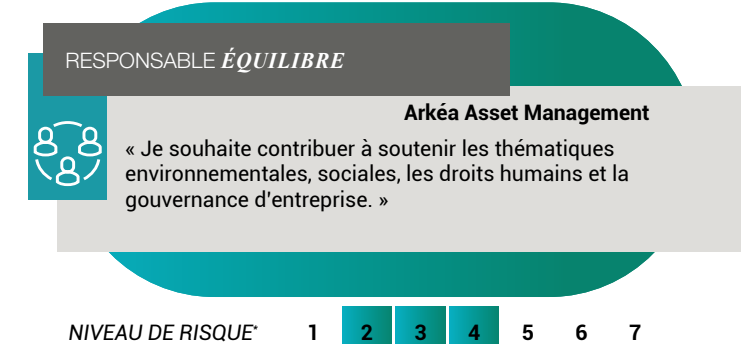
THÉMATIQUE

Je choisis dans cette gamme selon **mon profil investisseur et...**

...mes **convictions**



...mon intérêt pour une **épargne plus responsable**



Et si je le souhaite, je complète avec

LA GESTION LIBRE

FONDS EN ARCHITECTURE OUVERTE, DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS, GAMME DE PRODUITS STRUCTURÉS (GAMME TRANSITION OU PERSPECTIVES GLOBE, AUTOFOCUS...), PROPOSÉS PAR DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS DE GESTION... Je n'hésite pas à contacter mon conseiller pour avoir des informations sur les produits du moment !

L'investissement sur ce type de produit est subordonné au niveau de risque que je suis en mesure de supporter.

* Qu'est-ce que le niveau de risque ? Le niveau de risque est calculé sur la base du SRRI. Le SRRI (ou « Indicateur Synthétique de Risque et de Performance ») est un indice basé de façon standard sur la volatilité historique sur 5 ans d'un fonds (mesure des amplitudes de variations de sa valeur liquidative). Cet indice est compris entre 1, pour les supports les moins risqués, et 7, pour les supports les plus volatils.

Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : reglementaire-priips.suravenir.fr/



GAMME GÉNÉRIQUE

	PRUDENT	ÉQUILIBRE	DYNAMIQUE
NIVEAU DE RISQUE*	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7
ALLOCATION CIBLE	Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.		
	70 % fonds en euros 30 % unités de compte	50 % fonds en euros 50 % unités de compte	30 % fonds en euros 70 % unités de compte
UNIVERS D'INVESTISSEMENT	261 supports d'investissement		
POUR QUI ?	Les adhérents qui cherchent à battre le rendement du fonds en euros sur le long terme, à limiter le risque de leur investissement tout en acceptant des gains potentiels plus limités.	Les adhérents qui cherchent un potentiel de performance plus élevé que le profil Prudent, au prix d'un risque plus élevé.	Les adhérents qui cherchent un potentiel de performance supérieur au profil Équilibre, tout en acceptant une volatilité et un risque de perte en capital plus importants.
DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE	4 ans	6 ans	8 ans

*1 : risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.



Arkéa Asset Management, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et de Schelcher Prince Gestion, est une société de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui se distingue comme un acteur majeur et responsable de la gestion d'actifs, recherchant performances financière et extra-financière. Grâce à son adossement à un groupe bancaire solide et à sa taille (200 collaborateurs et 55 milliards d'euros d'encours sous gestion), elle allie agilité

et engagement pour proposer une offre diversifiée en : gestion cotée, dette privée et solutions d'investissement adaptée aux besoins de ses clients particuliers et institutionnels. **En mettant l'engagement au cœur de sa démarche, Arkéa Asset Management se positionne non seulement comme un acteur de la performance financière, mais aussi comme un catalyseur de changements dans un monde en constante évolution.**

CHIFFRES CLÉS

200
collaborateurs

55 +
d'encours sous gestion

1980
création de la gestion d'actifs
du Crédit Mutuel Arkéa

au 31/12/2024

GAMME CONVICTION

CONVICTION BIEN VIEILLIR

LE PROFIL CONVICTION BIEN VIEILLIR VISE :

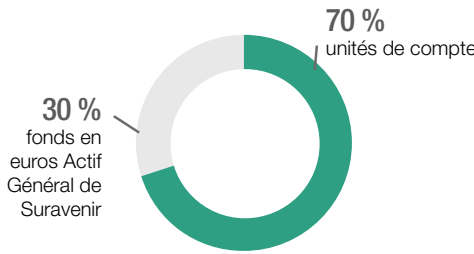
- à sélectionner des placements combinant l'économie du vieillissement et le développement durable pour la construction de la performance.
- à rechercher la croissance des marchés actions, tout en maîtrisant le risque de leur investissement avec une exposition constante au fonds en euros.

ÉCHELLE DE RISQUE



1 : risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital



ALLOCATION CIBLE

L'allocation cible est de 30 % en fonds euro et 70 % en unités de compte (dont au maximum 40 % d'unités de compte gérées par le groupe Amundi).

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

La part en unités de compte sera majoritairement investie en actions d'entreprises liées à l'économie du vieillissement de la population, et en supports prenant en compte des critères extra-financiers (ESG : Environnement, Social, et Gouvernance de l'entreprise).

POUR QUI ?

Les souscripteurs qui souhaitent bénéficier de la tendance du vieillissement de la population à travers des investissements en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.

L'investissement dans ce profil vous permet de bénéficier des deux grandes expertises de CPR AM : **la gestion thématique et l'allocation d'actifs**. A travers cette solution, nous souhaitons vous proposer un investissement respectant à la fois votre profil de risque et votre objectif de performance. Votre allocation d'actifs sera majoritairement investie sur des **fonds ESG** et sur des **fonds actions** bénéficiant de la performance des secteurs d'activités liés à la Silver économie (Économie du vieillissement ou Économie des seniors).



CPR AM est une société de gestion d'actifs qui accompagne ses clients depuis plus de 30 ans. Parmi les pionniers de l'investissement thématique, CPR AM a pour ambition d'apporter une réponse aux défis majeurs de notre siècle : enjeux environnementaux, bouleversements démographiques et sociaux et révolution technologique. Pour cela, elle capitalise sur toutes ses expertises historiques : actions, crédit, taux et gestion multi-classes d'actifs - pour proposer à ses clients des solutions qui ont pour

objectif d'investir aujourd'hui dans les grandes tendances de demain. CPR AM cultive sa capacité à comprendre les mégatendances et à toujours innover pour porter des sujets d'avenir et être acteur du changement. L'investissement plus responsable est au cœur de sa gestion. Ses stratégies et méthodologies évoluent pour mieux prendre en compte les attentes **des investisseurs, la maturité du marché et la qualité des données.**

CHIFFRES CLÉS

+ 30 ANS
d'expérience en France comme
à l'international

100
collaborateurs

58 MDS €
d'encours

au 30/06/2024

LE PROFIL CONVICTION EUROPE VISE :

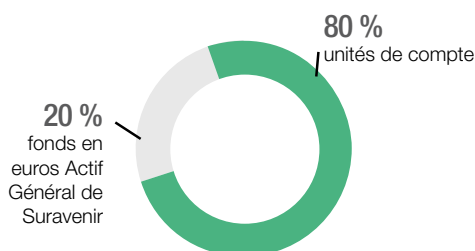
- à bénéficier des nombreuses opportunités qui existent parmi les actions européennes (y compris le Royaume-Uni) tant sur des critères de valorisation et de performance à moyen ou long terme que sur des aspects d'univers d'investissement ;
- à rechercher une performance régulière avec un niveau de risque maîtrisé.

ÉCHELLE DE RISQUE



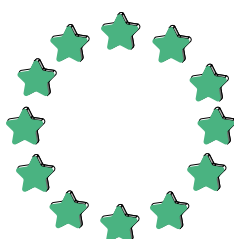
1: risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital



ALLOCATION CIBLE

L'allocation cible est de 20 % en fonds euro et 80 % en unités de compte (dont au maximum 40 % d'unités de compte gérées par DNCA Finance.)



UNIVERS D'INVESTISSEMENT

La part en unités de compte sera majoritairement investie en actions européennes (y compris le Royaume-Uni). Une diversification Monde (inférieure ou égale à 40 %) reste possible selon les opportunités de marché.



POUR QUI ?

Les souscripteurs qui souhaitent modérer le risque de leur investissement tout en recherchant à le diversifier, en investissant notamment sur le marché actions.

La sélection des unités de compte se base sur des analyses quantitatives (notation des fonds, historique de performances...) et qualitatives (rencontres avec les gérants, études de leur processus de gestion...). Ce profil offre un **triple niveau de diversification** entre les classes d'actifs, les zones géographiques et les styles de gestion afin d'adapter le portefeuille aux différentes configurations de marché.



Une société de gestion active et plus responsable. Depuis sa création en 2000, DNCA Finance est reconnue pour sa gestion de conviction couvrant l'ensemble des classes d'actifs, des styles de gestion (Value, Blend et Croissance) et des zones géographiques. Forte de son approche patrimoniale, DNCA Finance met au cœur de ses engagements la prise en compte du risque à chaque étape de son processus d'investissement, sous sa dimension financière comme extra-financière. L'offre de DNCA Finance propose des stratégies d'investissement reconnues et régulièrement récompensées.

Sa politique d'investissement est le résultat d'un échange permanent d'idées entre les gérants, basé sur leur analyse macro-économique et le niveau de valorisation des marchés et des titres. **DNCA Finance a toujours eu une démarche éthique dans son métier d'investisseur qui s'exprimait pleinement sur les sujets de gouvernance. Convaincu qu'une gestion de long terme doit aussi intégrer les dimensions sociétales et environnementales dans ses analyses. 92% des encours de DNCA Finance intègrent des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).**

CHIFFRES CLÉS

173
collaborateurs
61
gérants-analystes
35,1 MDS €
d'actifs gérés sous gestion
1,3 MD €
en multigestion
48
fonds gérés

au 30/06/2024

CONVICTION ÉCONOMIE RÉELLE

LE PROFIL CONVICTION ÉCONOMIE RÉELLE VISE à financer « l'économie réelle » grâce à deux expertises :

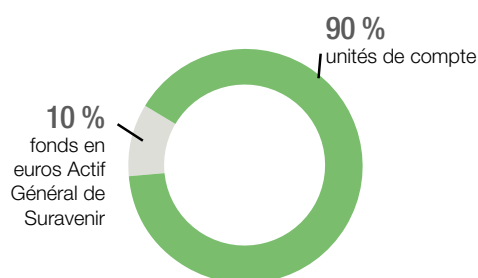
- une gestion sur des petites et moyennes valeurs (PME-ETI cotées et non cotées) à tous les stades de développement et dans les secteurs innovants de croissance (technologies de l'information, télécommunications, électronique, sciences de la vie, etc...) ;
- une multigestion internalisée depuis 17 ans et diversifiée dans les grandes classes d'actifs et dans des zones géographiques variées.

ÉCHELLE DE RISQUE



1: risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital



ALLOCATION CIBLE

L'allocation cible est de 10 % en fonds euro et 90 % en unités de compte (dont au maximum 40 % d'unités de compte gérées par Arkéa Asset Management.)



UNIVERS D'INVESTISSEMENT

La part en unités de compte, composée au **maximum de 10 % de fonds non cotés**, sera investie majoritairement en actions de sociétés finançant l'**économie réelle**.



POUR QUI ?

Cette répartition est destinée aux souscripteurs qui acceptent d'exposer une grande partie de leur investissement aux variations du marché actions.

L'économie réelle est une sphère de l'activité économique essentiellement constituée par des **sociétés produisant des biens et des services**, pour la plupart innovantes et participant activement à l'**amélioration de la vie des citoyens**.



Arkéa Asset Management, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et de Schelcher Prince Gestion, est une société de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui se distingue comme un acteur majeur et responsable de la gestion d'actifs, recherchant performances financière et extra-financière. Grâce à son adossement à un groupe bancaire solide et à sa taille (200 collaborateurs et 55 milliards d'euros d'encours sous gestion), elle allie agilité et engagement pour proposer une offre

diversifiée en : gestion cotée, dette privée et solutions d'investissement adaptée aux besoins de ses clients particuliers et institutionnels. **En mettant l'engagement au cœur de sa démarche, Arkéa Asset Management se positionne non seulement comme un acteur de la performance financière, mais aussi comme un catalyseur de changements dans un monde en constante évolution.**

CHIFFRES CLÉS

200
collaborateurs
55 +
d'encours sous gestion
1980
création de la gestion d'actifs
du Crédit Mutuel Arkéa

au 31/12/2024

LE PROFIL CONVICTION ENJEUX D'AVENIR VISE :

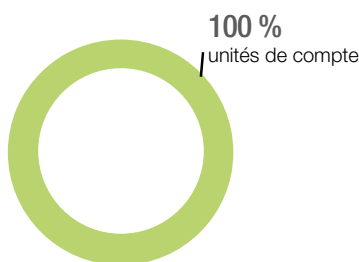
- à combiner les thématiques d'avenir : 50 % minimum de l'exposition action est investie sur des fonds focalisés sur les grands défis du moment : vieillissement de la population, environnement, digitalisation, besoins énergétiques...
- et la recherche de performance : la partie complémentaire du portefeuille aura pour but de fournir du rendement potentiel, soit via le dividende pour la partie action, soit via les coupons obligataires.

ÉCHELLE DE RISQUE



1: risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital



ALLOCATION CIBLE

L'allocation cible est de 100 % en unités de compte (dont au maximum 20 % d'unités de compte gérées par Financière de l'Arc.)



UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Tout ou partie des unités de compte pourra être investi en actions majoritairement investies en supports d'investissement focalisés sur les **grands enjeux du moment**.



POUR QUI ?

Les souscripteurs qui acceptent d'exposer la totalité de leur investissement aux variations du marché actions.

Une approche :

- **simple** : le suivi et la compréhension de l'allocation sont facilités pour le client grâce à l'approche collégiale et à l'utilisation de fonds purs (action, taux...) uniquement ;
- **engagée** : parce que les grands enjeux ne sont pas que financiers, Financière de l'Arc s'engage à verser à une ou plusieurs associations caritatives la totalité de sa rémunération issue des frais de gestion du profil.



Financière de l'Arc est une société de gestion de portefeuille indépendante, détenue par ses employés. Avec un esprit résolument entrepreneurial, elle se distingue par sa grande flexibilité, son relationnel de proximité, sa culture du sur-mesure et la disponibilité de ses équipes.

Grâce à une **équipe pluridisciplinaire**, Financière de l'Arc organise son activité autour de trois axes principaux : la gestion sous mandat, la gestion pilotée et la gestion collective.

Consciente des enjeux économiques et écologiques actuels, Financière de l'Arc s'engage activement dans la réflexion pour que l'ensemble des OPC qu'elle gère soit conforme aux articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR. En tant qu'**investisseur plus responsable**, leur mission est de soutenir les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG et de financer des projets plus durables.

CHIFFRES CLÉS

11
collaborateurs
5
gérants-analystes
310 M €
d'actifs gérés
100 M €
en gestion pilotée
4,7 M €
de fonds propres

au 30/06/2024

LE PROFIL CONVICTION MONDE VISE :

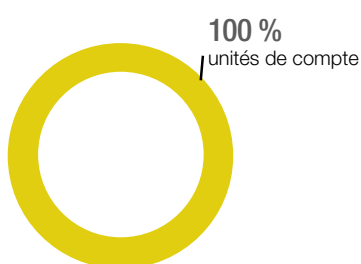
- à proposer une allocation d'actifs diversifiée et internationale ;
- à offrir, sur le long terme, des perspectives de performance supérieure aux actifs obligataires mais au prix d'un profil de risque plus élevé, marqué par une forte volatilité ;
- à diversifier votre investissement sur plusieurs classes d'actifs et zones géographiques afin de limiter cette volatilité.

ÉCHELLE DE RISQUE



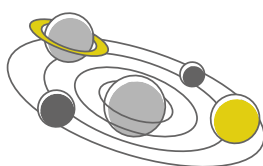
1 : risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital



ALLOCATION CIBLE

L'allocation cible est de 100 % en unités de compte (dont au maximum 50 % d'unités de compte gérées par Lazard Frères Gestion.)



UNIVERS D'INVESTISSEMENT

L'allocation pourra être positionnée sur toutes classes d'actifs et **toutes zones géographiques**.



POUR QUI ?

Les souscripteurs qui acceptent d'exposer la totalité de leur investissement aux variations du marché actions.

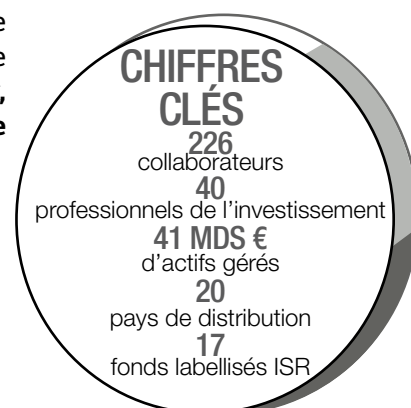
L'allocation variera de manière importante puisque tout ou partie pourra être investi en actions de manière à adopter une position défensive en cas de perspectives économiques et financières défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximale en cas de perspectives favorables.

LAZARD

FRÈRES GESTION

Fondée en 1848, Lazard est l'une des principales sociétés de conseil financier et de gestion d'actifs au monde, offrant des solutions d'investissement adaptées aux besoins de ses clients, institutionnels, entreprises, partenaires ou particuliers. Lazard Frères Gestion est la société de gestion d'actifs du groupe Lazard en France, **spécialisée dans l'investissement dans les valeurs cotées**. Elle bénéficie, pour accompagner ses clients, de tous les savoir-faire d'une grande maison de gestion adossée à un puissant groupe international. L'expertise de la société couvre la gestion d'actions, la gestion

obligataire, la gestion diversifiée et la gestion « absolute return », notamment sous la forme d'OPC. Lazard Frères Gestion tient compte de **critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à chaque étape de ses processus d'investissement**.



au 30/06/2024

GAMME RESPONSABLE

RESPONSABLE ÉQUILIBRE



Le profil **Responsable Équilibre** vise :

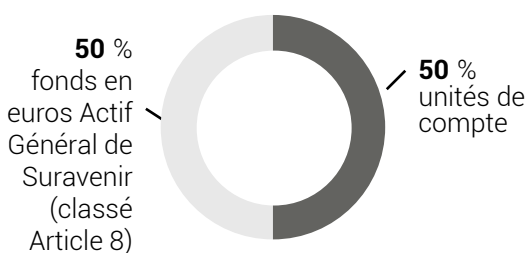
- à prendre en compte des critères de développement durable et à contribuer à financer une économie plus responsable en investissant à 100 % au sein de fonds labellisés ;
- à maîtriser l'exposition aux risques grâce à la prise en compte de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la sélection de fonds ;
- à combiner recherche de performance et sélection d'actifs plus responsables.

NIVEAU DE RISQUE*



1 : risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital



ALLOCATION CIBLE

Cette répartition est composée à hauteur de **50 % d'unités de compte monétaires, obligataires, actions** ou **diversifiées**.



UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Plus de **400 unités de compte labellisées** sont disponibles en octobre 2023.



POUR QUI ?

Les adhérents **sensibles aux enjeux extra-financiers** (ou préférence durable) de leurs investissements avec un risque plus élevé que le profil prudent.

Le profil Responsable Équilibre a pour vocation de voir sa part UC investie en permanence à hauteur de **100 % en unités de compte disposant des labels ISR, Greenfin, Luxflag, Relance, Towards Sustainability, Finansol...**

Ces labels délivrés par des tiers indépendants agréés sont des garanties de qualité sur lesquels les adhérents peuvent s'appuyer pour faire leur choix.



Arkéa Asset Management, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et de Schelcher Prince Gestion, est une société de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui se distingue comme un acteur majeur et responsable de la gestion d'actifs, recherchant performances financière et extra-financière. Grâce à son adossement à un groupe bancaire solide et à sa taille (200 collaborateurs et 55 milliards d'euros d'encours sous gestion), elle allie agilité et engagement pour proposer une offre diversifiée en : gestion cotée, dette

privée et solutions d'investissement adaptée aux besoins de ses clients particuliers et institutionnels. **En mettant l'engagement au cœur de sa démarche, Arkéa Asset Management se positionne non seulement comme un acteur de la performance financière, mais aussi comme un catalyseur de changements dans un monde en constante évolution.**

CHIFFRES CLÉS

200
collaborateurs

55 +
d'encours sous gestion

1980
création de la gestion d'actifs
du Crédit Mutuel Arkéa

au 31/12/2024

RESPONSABLE DYNAMIQUE



Le profil **Responsable Dynamique** vise :

- à contribuer à la transition environnementale et la réduction de l'intensité carbone ;
- à maîtriser l'exposition aux risques grâce à la prise en compte de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la sélection de fonds ;
- à combiner le potentiel de performance et sélection d'actifs plus responsables.

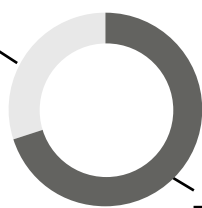
NIVEAU DE RISQUE



1 : risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital

30 %
fonds en
euros Actif
Général de
Suravenir
(classé
Article 8)



70 %
unités de
compte

ALLOCATION CIBLE

Cette répartition est composée à hauteur de **70 % d'unités de compte monétaires, obligataires, actions ou diversifiées.**



UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Sélection d'unités de comptes alignées sur la **trajectoire de décarbonation édictée par les Accords de Paris** (dont certaines ayant obtenu un label indépendant tel que le label ISR, GreenFin ou LuxFlag Climate).



POUR QUI ?

Les **adhérents sensibles** aux enjeux de **transition** **environnementale**, qui recherchent un potentiel de performance supérieur au profil Responsable Équilibre tout en acceptant une volatilité et un **risque de perte en capital plus important.**

Le profil Responsable Dynamique a pour vocation de voir sa part UC être investie en permanence à hauteur de **100 % en unités de compte** orientées vers la **transition environnementale** et visant à la **réduction de l'intensité carbone.**



Arkéa Asset Management, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et de Schelcher Prince Gestion, est une société de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui se distingue comme un acteur majeur et responsable de la gestion d'actifs, recherchant performances financière et extra-financière. Grâce à son adossement à un groupe bancaire solide et à sa taille (200 collaborateurs et 55 milliards d'euros d'encours sous gestion), elle allie agilité et engagement pour proposer une offre diversifiée en : gestion cotée, dette privée et solutions

d'investissement adaptée aux besoins de ses clients particuliers et institutionnels. **En mettant l'engagement au cœur de sa démarche, Arkéa Asset Management se positionne non seulement comme un acteur de la performance financière, mais aussi comme un catalyseur de changements dans un monde en constante évolution.**

CHIFFRES CLÉS

200
collaborateurs

55 +
d'encours sous gestion

1980
création de la gestion d'actifs
du Crédit Mutuel Arkéa

au 31/12/2024

UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ



Suravenir

Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29 802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459 - 75 436 Paris Cedex 9).

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.